

# Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020

10 décembre 2021  
Français  
Original : anglais

New York, 4-28 janvier 2022

## Vers un monde exempt d'armes nucléaires : pistes de réflexion

### Document de travail présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

#### Introduction

1. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a créé la structure grâce à laquelle l'apaisement des tensions internationales et l'instauration de conditions de stabilité, de sécurité et de confiance entre les nations pouvaient devenir réalité. Il a déjà permis aux États dotés d'armes nucléaires de procéder à des réductions spectaculaires de leurs stocks d'armes nucléaires. Mais les progrès ne sont pas suffisants.

2. Nombreux sont les pays qui considèrent que la stabilité et la sécurité mondiales seraient renforcées par l'élimination totale des armes nucléaires. Mais ceux qui fondent leur sécurité nationale sur la dissuasion nucléaire – qu'elle soit assurée par leurs propres arsenaux nucléaires ou par ceux des autres – craignent tout autant la possibilité inverse. S'ils assument et réaffirment à la fois l'engagement formel qu'ils ont pris et l'obligation qui leur incombe, en vertu de l'article VI, de mener à bien l'élimination de leurs arsenaux nucléaires, ils doivent aussi être convaincus soit que les menaces qui pèsent sur eux ont été supprimées, soit que la sécurité et la stabilité mondiales peuvent être mieux assurées par d'autres moyens. Cela n'empêche pas la plupart de ces États, dans cette attente, de prendre les devants en adoptant des mesures concrètes en faveur du désarmement et en appelant à la collaboration et à la discussion pour faire progresser l'objectif commun. Sans un engagement total de tous les États dotés d'armes nucléaires, les perspectives de désarmement à court terme sont limitées. Poursuivre dans la voie du désarmement, ce sera donc nécessairement se pencher sur les facteurs politiques, militaires, juridiques, institutionnels, techniques et autres qui donneraient à ces États la certitude qu'un monde sans armes nucléaires serait plus stable et plus sûr.

3. Le présent document s'efforce d'explicitier certains des facteurs qu'il faudra prendre en compte pour pouvoir franchir le pas vers un monde sans armes nucléaires. Il expose en quoi certaines des mesures à court terme qui, pour beaucoup, nous sont devenues familières sous-tendent ce processus. Il pointe également quelques pistes en vue de la phase suivante, celle où la perspective d'un monde sans armes nucléaires sera à portée de main.



4. La mise en place des conditions de cette évolution ne saurait être une affaire unilatérale, qu'on puisse mener en une seule fois. Elle passe par une série d'étapes progressives, solidaires et cumulatives. Et elle implique la participation active de l'ensemble de la communauté internationale. Concilier la multitude des intérêts disparates en présence constitue un immense pari diplomatique, mais c'est un pari que le Royaume-Uni, parmi les premiers, a déjà fait.

#### **Progrès réalisables à court terme**

5. Dans le prolongement des propositions énoncées dans l'Initiative de Stockholm pour le désarmement nucléaire, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et l'initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire », nous considérons qu'il existe un certain nombre de mesures significatives qui peuvent être menées à bien et doivent être engagées dès maintenant si l'on veut progresser sur la voie d'un monde exempt d'armes nucléaires. Bien que les défis soient grands, sept étapes concrètes de ce processus sont potentiellement réalisables dans un avenir prévisible :

a) Négociations et accord entre les États-Unis et la Russie sur de nouvelles réductions substantielles de leurs arsenaux nucléaires globaux, doublées d'un effort des autres États dotés d'armes nucléaires pour maintenir leurs propres forces au strict minimum ;

b) Entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, portant interdiction de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires et limitant ainsi le perfectionnement des armes nucléaires ;

c) Ouverture, à la Conférence du désarmement, de négociations sans conditions préalables et progrès sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires. C'est une condition absolument essentielle pour pouvoir réduire les armes nucléaires et mettre en place un grand nombre des mécanismes appelés à former l'ossature du régime qui permettra d'instaurer, à terme, un monde exempt d'armes nucléaires ;

d) Création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires et, si possible, de zones exemptes d'armes de destruction massive. Les traités établissant ces zones sont le meilleur moyen qu'aient les États dotés d'armes nucléaires d'assurer les États non dotés d'armes nucléaires, par les « garanties négatives de sécurité » qu'ils réclament, que des armes nucléaires ne seront pas utilisées contre eux ;

e) Exploration des nombreuses et complexes questions politiques, militaires et techniques qu'il faudra régler si l'on veut que les États dotés d'armes nucléaires réduisent et finissent par éliminer leurs arsenaux en toute sécurité et que les armes nucléaires ne fassent plus jamais leur réapparition ;

f) Suppression définitive de la prolifération et obtention d'un accord entre tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui doivent convenir que la solution passe obligatoirement par des mesures plus strictes de lutte contre la prolifération et de renforcement de la sécurité nucléaire mondiale, et la mise en œuvre rigoureuse de ces mesures, y compris une aide pratique aux États qui en ont besoin ;

g) Collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour aider les États qui souhaitent développer une industrie nucléaire civile à le faire de manière sûre et sécurisée, et à réduire au maximum les risques de propagation ou de réapparition des armes nucléaires.

6. Réduire le risque d'un conflit nucléaire reste une priorité et un axe sur lequel des progrès à court terme sont réalisables. Il sera nécessaire d'améliorer la confiance

entre États dotés d'armes nucléaires, et entre ces États et ceux qui ne détiennent pas d'armes nucléaires si l'on veut que de futurs accords et régimes de désarmement puissent voir le jour. Nous devons nous employer à favoriser le dialogue entre les États dotés d'armes nucléaires, et entre ceux-ci et les États non dotés d'armes nucléaires, dans le but d'améliorer la compréhension mutuelle et de réduire le risque d'interprétations erronées et d'erreurs d'appréciation. À cet égard, les initiatives constructives en cours sont à saluer. Les cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, conscients de la responsabilité particulière qui leur incombe de réduire le risque de conflit nucléaire, prennent part à des discussions visant à renforcer la confiance. Si nous ne nous dissimulons pas que les travaux sur la réduction des risques ne peuvent se substituer aux obligations en matière de désarmement, nous voyons un processus complémentaire et nécessaire pour réduire le risque de conflit nucléaire et renforcer la confiance mutuelle et la sécurité.

### **Gestion des problèmes à long terme**

7. Pour que les négociations sur le désarmement définitif puissent s'engager, il faudra probablement réunir les conditions suivantes :

a) Des arsenaux minimaux et un cadre juridique international imposant des contraintes strictes en ce qui concerne les armes nucléaires, assorties d'un régime de vérification ;

b) Des solutions aux problèmes techniques, politiques, militaires et institutionnels que pose la transition à opérer entre de faibles quantités d'armes nucléaires et plus aucune arme nucléaire, tout en renforçant la sécurité nationale et internationale ;

c) Des moyens absolument sûrs de parer à la diffusion des armes nucléaires dans d'autres États alors même que se développe l'utilisation de l'énergie nucléaire.

8. Des tensions politiques de longue date, auxquelles s'ajoute le risque de voir surgir, un jour, des problèmes nouveaux qu'il était impossible de prévoir, sont l'une des principales raisons pour lesquelles les États possèdent des armes nucléaires ou sont alliés de ceux qui en possèdent. Réduire ou éliminer définitivement ces tensions permettrait de réduire ou de supprimer le besoin d'armes nucléaires. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires le reconnaît pleinement, qui fait état, dans son préambule, du désir des parties de « promouvoir la détente internationale et le renforcement de la confiance entre États afin de faciliter [...] l'élimination des armes nucléaires ». Ce monde exempt d'armes nucléaires devra être précédé, ou s'accompagner, d'une évolution des relations politiques et militaires qui ne fera plus reposer la prévention des conflits sur le rôle dissuasif des armes nucléaires. En effet, certains États, par exemple, comptent sur les armes nucléaires pour faire contrepoids aux forces conventionnelles supérieures d'autres États. Il est fondamental de promouvoir, à titre prioritaire, une confiance et une compréhension toujours plus solides entre les principales puissances nucléaires.

9. Réduire et éliminer les armes nucléaires sans se pencher également sur l'équilibre des forces dans d'autres domaines pourrait avoir s'avérer dangereusement déstabilisant. Les discussions entre les États dotés d'armes nucléaires devront tenir compte du rôle de dissuasion que jouent leurs forces nucléaires dans un monde multipolaire de plus en plus complexe où s'interpénètrent toujours plus les capacités nucléaires et non nucléaires. Les accords bilatéraux conclus entre les États-Unis et la Russie ont tendu à partir du principe que les deux parties devaient disposer d'un nombre d'armes à peu près égal. Or, les discussions deviendront plus complexes à mesure qu'il y aura davantage d'États autour de la table, que le nombre d'armes diminuera et que l'équilibre deviendra plus délicat. Il convient également de réfléchir

au moment et à la manière d'associer d'autres États possédant ou pouvant posséder des armes nucléaires, sans pour autant légitimer leur statut.

10. Pour instaurer la confiance nécessaire à l'avènement d'un monde sans armes nucléaires, il faudra également veiller à ce que l'absence de ce type d'armes n'entraîne pas de course aux armements sous d'autres formes, chimiques, biologiques ou classiques. Si l'amélioration des relations politiques peut contribuer dans une large mesure à réduire les risques de telles courses aux armements, il est probable qu'elle devra se doubler de contrôles internationaux efficaces sur les autres types d'armements, avant qu'une évolution vers un monde exempt d'armes nucléaires soit possible.

11. Un monde sans armes nucléaires ne pourra voir le jour sans un cadre ou un ensemble extrêmement solides d'accords et de régimes multilatéraux. Dans cet objectif, nous devons continuer d'œuvrer à l'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il est difficile, aujourd'hui, de préciser ce à quoi ressembleront, à terme, tous les éléments de ce cadre, mais il est possible d'en jeter les fondements en accroissant la transparence et la confiance, notamment par des travaux exploratoires sur les moyens de vérifier la réalité du désarmement nucléaire et de le rendre irréversible.

- **Transparence.** Si nous voulons progresser dans la réduction et vers l'élimination des armes nucléaires, il faudra que tous ceux qui détiennent des armes de ce type fassent preuve de transparence – au moins les uns envers les autres – quant à celles qu'ils détiennent. Cette transparence peut être plus difficile pour les États dont les arsenaux sont réduits, étant donné que l'entretien d'un certain flou sur leurs capacités constitue un élément clef de leur doctrine. En effet, maintenir les adversaires dans l'expectative permet d'être moins vulnérable à une première frappe nucléaire. Ne pas divulguer les quantités d'armes opérationnelles et de matières fissiles dont on dispose permet également d'avoir plus de latitude pour déterminer les quantités qui suffisent à assurer une dissuasion efficace. La disparition de ce flou peut amener les États disposant d'arsenaux plus réduits à modifier leur dispositif. Dans le cadre des responsabilités qui nous incombent, en tant qu'États dotés d'armes nucléaires, il nous faut mettre en place des actions visant à accroître la transparence de manière à améliorer la compréhension et la confiance.
- **Vérification.** Pour pouvoir évoluer vers un monde exempt d'armes nucléaires, il faudra s'assurer que chaque État concerné a éliminé l'ensemble de ses armes nucléaires et que toute tentative de retour en arrière d'un État en la matière ou de conservation d'une capacité minimale d'armement nucléaire sera détectée à temps et gérée en conséquence. Cela implique probablement que chacun des États concernés déclare toutes ses têtes nucléaires et ses installations connexes et accepte que des dispositifs de vérification soient mis en place pour le démantèlement de ses armes nucléaires, pour le stockage et l'élimination de leurs composantes, pour la destruction ou la conversion des installations connexes et pour s'assurer qu'il n'existe pas d'armes, de matières ou d'installations détenues clandestinement. Cette mesure devrait être assortie des garanties les plus strictes possibles concernant l'ensemble des installations liées au nucléaire dans le monde, afin d'éviter tout détournement de matières à des fins d'armement. Le défi consiste à créer un système solide, fiable et efficace, permettant d'instaurer cette confiance tout en ne divulguant pas des informations mettant en jeu la sécurité nationale ou qui faciliteraient une prolifération. Tous les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière de s'employer à bien comprendre les mécanismes de vérification à mettre en place pour pouvoir par la suite mener à bien le désarmement.

- **Irréversibilité.** Malgré le large soutien dont il bénéficie au sein de la communauté des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, le principe d'irréversibilité ne renvoie actuellement à aucune définition ou signification communément admises. Afin de mieux comprendre le principe général d'irréversibilité dans le contexte du désarmement, il est utile d'établir une distinction entre deux éléments différents mais tout aussi importants l'un que l'autre, à savoir « l'irréversibilité des mesures de désarmement » et « l'irréversibilité dans un monde exempt d'armes nucléaires ». Les deux sont à l'évidence importants, mais ils ne désignent pas la même chose, et l'un ne conduit pas nécessairement à l'autre. Le désarmement pourrait être mené à bien sans étapes irréversibles, et chaque étape irréversible en soi ne mène pas nécessairement au désarmement. Le Royaume-Uni est le coauteur avec la Norvège d'un document sur le principe d'irréversibilité, sur la manière dont il a été compris et sur les domaines dans lesquels les travaux peuvent être poursuivis. Le Royaume-Uni invite tous les États à travailler avec lui pour approfondir la compréhension de l'irréversibilité et de ce qu'elle signifie en pratique.

12. Une autre proposition, pour parvenir à un monde sans armes nucléaires, consiste à conclure au niveau international un accord universel, vérifiable et juridiquement contraignant interdisant toutes les armes nucléaires. Cette approche est défendue par un grand nombre d'États non dotés d'armes nucléaires et d'organisations non gouvernementales. La plupart des États dotés d'armes nucléaires, y compris le Royaume-Uni, conviennent qu'un accord de ce type s'avèrera probablement nécessaire, le moment venu, sous une forme ou une autre, pour établir et préserver l'« option zéro ». Toutefois, ces États considèrent qu'il est prématuré et de concentrer les efforts sur cette question maintenant, et que cela risque de ne pas faire avancer les choses, bien au contraire, alors que trop peu de mesures progressives ont été prises sur la voie d'un monde sans armes nucléaires.

### **Responsabilité mondiale**

13. Il est clair qu'aucun pays ne sera en mesure de réaliser seul cet objectif. Pour progresser, il faudra mettre en place une large coalition composée d'États, d'organisations internationales, d'entreprises et d'organisations non gouvernementales. Si les États dotés d'armes nucléaires ont la responsabilité particulière de prendre l'initiative, l'élimination des armes nucléaires doit être une entreprise de coopération, menée avec la participation active de l'ensemble de la communauté internationale, pour créer le climat politique et de sécurité sans lequel rien ne sera possible.

14. Nous devons constituer une coalition mondiale autour de la vision commune d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais également autour des moyens à mettre en œuvre, ensemble, pour y parvenir. Il nous faut en finir avec l'idée actuelle selon laquelle, dans ce domaine, tout revient à perdre d'un côté ce que l'on a gagné de l'autre, et nous efforcer au contraire de créer des cercles vertueux instaurant une synergie entre les progrès de la non-prolifération, du désarmement et du climat politique et de sécurité, et permettant des percées dans des domaines qui, pendant de nombreuses années, ont semblé insolubles. Nous devons trouver une cause commune et sortir de l'impasse d'une décennie pour passer à une décennie de progrès vers notre objectif commun : un monde sans armes nucléaires.

15. Pour ce faire, il va nous falloir discuter, entre États dotés d'armes nucléaires, mais aussi entre ces États et ceux qui n'ont pas d'armes nucléaires, des questions de sécurité, de réduction des risques et de non-prolifération. Nous devons tous veiller à engager des dialogues inclusifs associant représentants des pouvoirs publics et de la

société civile afin de cerner les domaines dans lesquels les préoccupations et les intérêts sont partagés, et tâcher d'adopter des démarches communes face aux problèmes communs à résoudre. La collaboration et la discussion entre États doivent être de mise pour trouver le moyen d'évoluer vers un monde sans armes nucléaires, fondé sur la transparence, la vérification et l'irréversibilité, et offrant une sécurité et une stabilité non diminuées pour tous.

16. Cette démarche doit reposer sur le multilatéralisme et nous devons travailler ensemble à renforcer les institutions qui sont essentielles au fonctionnement futur de l'ordre international. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, complété par l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'Agence internationale de l'énergie atomique et la Conférence du désarmement, doit rester au cœur de l'architecture nucléaire internationale.

### **Conclusion.**

17. Nous sommes résolus à bien comprendre et cerner les problématiques qu'implique un monde exempt d'armes nucléaires afin de mieux identifier les étapes nécessaires pour y parvenir. Nous invitons tous les États à s'atteler avec nous au travail sur les mesures qui s'imposent, à court et à long terme, notamment pour mieux appréhender les notions de transparence, de vérification et d'irréversibilité et le rôle qu'elles joueront dans toute évolution vers un monde exempt d'armes nucléaires. Le rapport national de mise en œuvre du Royaume-Uni détaille les mesures que nous prenons pour progresser dans cette voie, et nous nous réjouissons des discussions prévues à la Conférence d'examen sur le rôle du Royaume-Uni.

18. En exposant ainsi notre vision de la direction qu'il nous semble devoir prendre, nous espérons qu'elle donnera matière à réflexion à tous les États concernés et qu'elle portera l'offre de collaboration qu'adresse le Royaume-Uni à tous les États en vue de la réalisation de notre objectif commun.

---